

2008/438 - Fourrière pour automobiles - Modification des conditions de mise en concurrence de la délégation de service public - Déclaration de sans suite de la procédure engagée en avril 2008 et saisine de la Commission Consultative de Services Publics Locaux (Direction Régulation Urbaine) (BMO du 14/07/2008, p. 1340)

Rapporteur : M. TOURAINÉ Jean-Louis, en remplacement de M. VESCO Gilles

M. TOURAINÉ Jean-Louis, rapporteur, en l'absence de M. VESCO Gilles, rapporteur absent : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne reviens pas sur le passé que chacun connaît, mais bien plutôt sur l'avenir et tout d'abord l'avenir immédiat, puisque c'est la mise en place, dès le 1^{er} août prochain, d'un marché intermédiaire, qui va permettre de gérer la fourrière en attendant la future DSP (Délégation de Service Public) qui interviendra dans un an.

Grâce à cela, nous pourrions avoir un taux normal d'enlèvement des voitures, qui sont en situation dangereuse ou gênante, à un rythme moyen de 40 véhicules par jour sur l'ensemble du territoire lyonnais, je le répète donc, dès le 1^{er} août prochain.

Dans le second semestre 2009, il y aura la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public. Je voudrais indiquer également que ce sera maintenant la Ville qui va fournir les terrains au délégataire : c'est une modification importante, qui va beaucoup simplifier les démarches, car il était difficile au délégataire de trouver des terrains. La Ville s'est donc portée acquéreur de ces terrains, l'un situé dans le 7^e arrondissement, rue Pierre Sépard où sera la fourrière pour les besoins quotidiens et puis un autre, où les véhicules pourront être entreposés sur de plus longues durées lorsque c'est nécessaire, dans le Port Edouard Herriot.

Je crois que M. Nardone voulait formuler un commentaire ou poser des questions ?

M. NARDONÉ Amaury : Monsieur le Maire, chers Collègues, je n'espérais pas avoir le plaisir de retrouver M. Touraine sur ce dossier qui me tient à cœur et sur lequel nous avons longuement échangé au cours du dernier mandat.

Je dois dire que c'est toujours un plaisir d'avoir raison, même trop tôt, mais lorsqu'en 2005, Monsieur le Maire, je vous demandais pour ce qui concernait la première DSP de la relancer, j'étais loin d'espérer ou d'attendre un tel déluge de rebondissements !

L'historique que M. Touraine n'a pas voulu nous refaire, je suis obligé d'en parler un petit peu : il y a eu une première DSP, celle dont je viens de parler, annulée par le Tribunal administratif, un marché négocié pour assurer la continuité du service public avec la Société ayant obtenu la DSP annulée, une remise de pénalité par notre Conseil municipal de 60.000 €, un projet de prise en régie avorté, à mon avis, en raison de la période pré-électorale l'hiver dernier, un plan social suivi d'un certain

nombre de licenciements qui ont défrayé la chronique, une deuxième Délégation de Service Public, une nouvelle annulation, c'est une litanie ahurissante !

Alors, il est vrai que notre Groupe, avant et aujourd'hui, a toujours souhaité bénéficier d'une fourrière efficace, garante de bonnes conditions de stationnement et de circulation. Cependant, Monsieur le Maire, compte tenu de la gestion chaotique, voire incompétente de ce dossier, je me souviens d'ailleurs, j'avais dit en 2006 ou 2007, que c'était géré « n'importe comment », et vous me l'aviez reproché en disant que quand même j'exagérais. Je ne le crois pas au regard de la litanie que je viens de décrire !

J'interviens sur quatre rapports en fait, car il y a quatre rapports sur cette fourrière : le 438, dont vient de parler M. Touraine, le 465, qui est également le marché exceptionnel de neuf mois, qui va être attribué à une société de Seine Saint-Denis, le 445, sur l'augmentation des tarifs et le 446, sur le versement d'une nouvelle indemnité transactionnelle.

Compte tenu de ce que je viens de dire sur la gestion de ce dossier, vous n'aurez pas notre blanc-seing sur les quatre rapports, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous allons voter le 438, relatif à la nouvelle DSP...

M. LE MAIRE : C'est déjà bien !

M. NARDONE Amaury : Vous voyez, depuis le début nous sommes très positifs sur ce dossier et vous ne nous écoutez pas ! La seule chose que j'espère, mais vraiment profondément, soyez assuré de ma sincérité, c'est que nous n'ayons pas une troisième annulation par le Tribunal administratif de la procédure de délégation.

Vous remarquerez que je n'étais pas à l'origine des recours pour les deux premières.

(Rires de M. le Maire.)

Ce qui prouve largement ma sincérité dans ce dossier !

Sur le 465, le marché exceptionnel de neuf mois attribué à une société de Seine Saint-Denis, nous allons le voter bien évidemment. Il représente quand même environ 1 M€, mais il faut que les véhicules encombrants et gênants soient enlevés. En revanche, nous sommes contraints, Monsieur le Maire, de voter contre les deux autres rapports. Le premier sur l'augmentation des tarifs pour l'enlèvement et les jours de garde n'est pas sérieux !

Je ne reviendrai pas sur les difficultés que connaissent les automobilistes, y compris les professionnels du transport, qui sont liées

aux problèmes d'augmentation des prix du carburant. Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est d'augmenter de 20 % l'enlèvement des véhicules et de 39 % le coût des jours de garde.

Ce n'est pas sérieux, même si votre rapport nous dit : « Ainsi, ces tarifs seront dissuasifs et moins de personnes se gareront n'importe comment ». Je crois que pour le coup, vous avez tort. Ce qui est dissuasif, c'est que la fourrière soit efficace et que les véhicules soient enlevés le plus vite possible et les tarifs, croyez-moi, n'y changent rien.

Donc, nous voterons contre cette augmentation des tarifs.

Enfin le rapport 446 concerne le versement d'une nouvelle indemnité transactionnelle de 170 000 euros. Au cours du mandat dernier, nous avons déjà voté contre la remise de pénalités de 60 000 euros, estimant que quand même, il ne fallait pas exagérer. Là c'est pareil, certes, cette société a été victime de l'annulation par le TA de la DSP, mais en même temps, peut-être fallait-il qu'elle soit plus prévoyante, voire s'assure pour des travaux de ce genre afin que notre collectivité n'ait pas à verser une indemnité de 170 000 euros, ce qui représente tout de même une somme.

Donc, nous voterons pour les dossiers 438 et 465 et contre les dossiers 445 et 446. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois que vous avez raison, ce dossier est exemplaire, mais pas exemplaire, on va dire des errements de l'administration municipale, mais des dérives que peut peut-être connaître un certain processus administratif français.

Je vous rappelle, en effet, les causes des deux annulations que nous avons subies.

La première annulation était que la société GEFAC qui avait pris la première DSP devait voir ses actionnaires mettre deux signatures. Et l'un avait oublié de mettre la deuxième signature et n'avait signé qu'une fois, motif, effectivement, d'annulation extrêmement important.

La deuxième est que dans le cahier des charges que nous avons fourni, nous demandions aux candidats, je cite : « de fournir des références en matière de gestion technique des opérations de fourrière ». Le Juge Administratif a pensé que c'était un obstacle à la libre concurrence.

Lorsque je vais chez mon boulanger, j'aime autant, effectivement, qu'il ait une certaine expérience dans la fabrication du pain. Pour ce qui concerne la fourrière, c'est un peu pareil. C'est-à-dire, que nous préférons les gens qui ont déjà une certaine expérience de la gestion de ce genre de mécanisme, difficile, au demeurant, et que nous fassions appel à des professionnels.

Donc, cette fois-ci, nous avons, dans notre cahier des charges élargi encore plus les définitions et donc les boulangers pourront, s'ils le veulent et s'ils ont quelques instants disponibles, acheter quelques voitures de dépannages et se transformer en fourrière. J'espère que les résultats ne seront pas trop mauvais.

Sur les prix, nous nous sommes simplement alignés sur nos collègues de Bordeaux, Marseille, Paris. Donc, vous voyez, nous essayons de faire ce qui se fait dans les grandes villes, parce qu'autrement, je vous connais Monsieur Nardone, je sais que vous êtes narquois, vous nous diriez sur le prochain budget que nous ne sommes pas assez vigilants dans la gestion des finances publiques, et donc, que la collectivité laisse filer les déficits. Là on a l'exemple qu'effectivement, elle ne laisse pas filer les déficits, mais qu'elle fait payer par ceux qui sont contrevenants et en général les contrevenants qui se font enlever par la fourrière, ce n'est pas simplement parce qu'ils ont dépassé l'horaire, parce que, si c'était simplement ceux-là, il nous faudrait 3, 4, 5 fourrières, une fourrière par arrondissement. Ce sont ceux qui sont garés devant une porte cochère, devant une école primaire, sur des places handicapées, etc. Que ceux là passent de 106 à 120 euros, franchement, vous ne me ferez pas pleurer sur leur sort, parce que je crois que dans une ville, il faut un minimum de civisme.

Pour le dernier point, sur les 170 000 euros, vous savez que le concessionnaire précédent, avait tout simplement réalisé un certain nombre de travaux sur le terrain mis à sa disposition, et donc c'est simplement un remboursement de ces travaux qui seront utilisés par le futur délégataire, auprès de qui, bien évidemment, nous récupérerons cette somme. Donc, Monsieur Nardone, je crois que c'est un dossier tout à fait en ordre. Je vous sais gré de le suivre de manière vigilante, mais comme c'est le début du mandat, je pense que vous me feriez un immense plaisir de passer de deux votes positifs à quatre votes positifs.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)